**Fiche d'information destinée aux patient·e·s :**

# le traitement par adalimumab

## Qu'est-ce que l'adalimumab et comment agit-il ?

L'adalimumab est un médicament biologique qu'on appelle, dans le jargon médical, un « inhibiteur du TNF » ou « anti-TNF ». Les médicaments biologiques sont produits à partir de processus biotechnologiques. Ils ne sont pas disponibles sous forme de comprimés, ils doivent être administrés au moyen d'injections ou de perfusions.

Le TNF est un messager du système immunitaire qui joue un rôle important dans l'apparition d'inflammations articulaires lors de maladies inflammatoires rhumatismales. Les inhibiteurs du TNF s'y lient pour le bloquer. L'inflammation diminue, et avec elle les douleurs et les gonflements qu'elle provoque, ainsi que la progression de la maladie.

L'adalimumab est autorisé dans le traitement de diverses maladies inflammatoires rhumatismales. En général, on l'emploie lorsque vous ne répondez pas à d'autres traitements de fond moins puissants, ou si ces derniers provoquent des effets secondaires.

## Comment se déroule le traitement par adalimumab ?

La dose usuelle est de 40 mg d'adalimumab injectée sous la peau toutes les 2 semaines. Une fois formé·e à la technique d'injection, et après avoir obtenu l'accord de votre médecin, vous pourrez vous injecter l'adalimumab vous-même. Changez de site d'injection régulièrement.

Le traitement par adalimumab se fait sur le long terme, car son effet dépend d'un emploi régulier. Le traitement se poursuit même si vous allez mieux. En effet, en cas d'arrêt précoce, la maladie pourrait s'aggraver à nouveau. Ne réduisez la dose d'adalimumab ou n'arrêtez le traitement qu'après en avoir discuté avec votre rhumatologue.

## Quand le médicament agit-il ?

Les symptômes s'améliorent parfois dès les premiers jours, mais l'effet se fait généralement sentir au bout de quelques semaines. L'effet maximal est souvent atteint au bout de 2 à 6 mois seulement.

## Des effets secondaires sont-ils possibles ?

Chaque traitement, y compris l'adalimumab, est susceptible d'occasionner des effets indésirables. La plupart des effets secondaires listés sur la notice d'emballage sont rares. Ils sont souvent légers à modérés, et faciles à traiter. Les effets secondaires si graves qu'ils contraignent à arrêter temporairement ou définitivement le traitement sont rares.

Les effets secondaires possibles attribuables au traitement par adalimumab sont des réactions au site d'injection et d'autres réactions allergiques comme des rougeurs, une urticaire, des démangeaisons, des difficultés à respirer ou à avaler, des troubles sensoriels cutanés, une vision double ou une faiblesse musculaire.

Le TNF intervenant aussi dans la lutte contre les infections, n'injectez pas d'adalimumab si vous avez une infection active. Surveillez l'apparition de signes caractéristiques comme de la fièvre, une toux, des frissons, des plaies qui guérissent mal, des maux de dents, des vomissements, des diarrhées et des sensations de brûlure lorsque vous urinez. En cas de doute, demandez l'avis de votre médecin.

En cas d'infection, et surtout si vous avez de la fièvre, demandez à votre médecin si vous pouvez poursuivre votre traitement par adalimumab. Vous déciderez ensemble des mesures supplémentaires à entreprendre, le cas échéant.

D'après les connaissances actuelles, l'adalimumab ne favorise ni l'apparition ni la progression de cancers. Cela dit, les patient·e·s chez qui un cancer a été traité par le passé ou récemment diagnostiqué ne devraient recevoir de l'adalimumab qu'après en avoir soigneusement considéré les risques.

On ne peut pas exclure qu'un traitement par inhibiteurs du TNF augmente le risque de sclérose en plaques (une maladie du système nerveux central). Si certains signes laissent penser que vous pourriez être concerné·e, vous devez par conséquent renoncer à tout traitement par adalimumab. Arrêtez le traitement si de nouveaux symptômes neurologiques pouvant indiquer une sclérose en plaques apparaissent.

**A quelle fréquence ont lieu les contrôles ?**

| |
|---|
| Si le médicament est bien toléré :<br>tous les 2 à 3 mois, ou moins fréquemment |

**Quel est l'impact de l'adalimumab sur la fertilité ?**
Chez la femme comme chez l'homme, l'emploi d'adalimumab n'a montré aucune répercussion négative sur la fertilité ou sur la santé du bébé conçu pendant la prise du médicament.

**L'adalimumab peut-il être utilisé pendant la grossesse et l'allaitement ?**
Oui, l'adalimumab peut être employé pour gérer efficacement la maladie de la mère pendant la grossesse et l'allaitement.

**A quoi d'autre devez-vous prêter attention pendant le traitement par adalimumab ?**
Evitez de recevoir des vaccins vivants durant votre traitement. Les vaccins inactivés (comme le vaccin contre la grippe) sont au contraire utiles, et sans danger.

Si vous prévoyez de subir une grosse intervention chirurgicale, votre médecin décidera d'interrompre le traitement temporairement ou non.

Des cas isolés de tuberculose ont été signalés chez des patient·e·s traité·e·s par adalimumab. Votre médecin vérifiera donc si vous présentez des signes et symptômes de tuberculose antérieure avant que vous ne commenciez votre traitement. S'il s'avère que vous avez une tuberculose qui n'est pas complètement guérie vous devrez, après en avoir discuté avec votre médecin, vous soumettre à un traitement prophylactique adapté à votre situation avant de commencer à prendre de l'adalimumab. Le traitement prophylactique débute 4 semaines avant la première prise d'adalimumab et dure 4 à 9 mois au total.

**Comment conserver et stocker l'adalimumab ?**
Conservez-le au réfrigérateur (2 à 8°C), dans la boîte pliable. Ne le congelez pas. Vous pouvez aussi le conserver durant une période unique de 2 à 4 semaines maximum (selon le fabricant), à des températures ne dépassant pas 25°C. S'il n'est pas utilisé pendant ce laps de temps, ne le réfrigérez pas à nouveau. Jetez-le. Transportez-le dans une pochette isotherme dotée d'éléments réfrigérants (fournie en cabinet ou en pharmacie) lors de vos déplacements et en voyage.

**A quoi devez-vous prêter attention si vous prenez d'autres médicaments en même temps que l'adalimumab ?**
On poursuit généralement la prise de méthotrexate (MTX). Continuez à surveiller l'apparition d'effets secondaires éventuels de ces médicaments. Veuillez informer votre médecin si vous prenez d'autres médicaments, même s'ils sont en vente libre.

**Vous avez d'autres questions ?**
Votre médecin y répondra volontiers.

La Ligue suisse contre le rhumatisme est la référence en matière de rhumatisme. Consultez son site Internet pour découvrir ses nombreuses offres et obtenir des informations sur votre maladie et son traitement : www.ligues-rhumatisme.ch | 044 487 40 00 | info@rheumaliga.ch